

2019 : l'année où Macron a transformé la France en Etat policier

Il existe deux façons de créer un Etat policier (non exclusives l'une de l'autre). La première consiste à mener un coup d'Etat brutal et direct, qui permet de confier le pouvoir à la police. La seconde consiste à procéder par petites touches, par flashes successifs, qui diluent la perception qu'on a de la réalité... et qui rend celle-ci plus acceptable. Depuis son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron procède régulièrement de la sorte, en franchissant chaque fois une étape supplémentaire dans l'affaiblissement des libertés publiques face à la répression policière.

Dans le brouhaha des Gilets Jaunes, et de leurs écarts ou de leurs dérives, des gens de bonne volonté ont pu ne pas voir la réalité du pouvoir politique. Alors qu'Emmanuel Macron n'a répondu qu'une seule fois aux revendications des Gilets Jaunes, la répression policière a été de tous les instants, disproportionnées et plus ou moins délibérée pour juguler la révolte.

D'où des centaines de gueules cassées sur lesquelles l'IGPN n'a à ce stade donné aucune réponse. Rien n'exclut qu'un jour ces éborgnés et ces manchots ne réclament une réparation judiciaire contre l'Etat et contre les élus qui ont donné les ordres de tirer sur la foule.

Mais de cette dérive, on a pu ne pas prendre conscience, convaincus que certains pouvaient être qu'au fond, les Gilets Jaunes posaient un problème politique nouveau qui supposait des méthodes nouvelles pour être réglé.

L'inquiétante politisation du parquet

Les mêmes ont obstinément refusé de voir combien, dans cette dérive, la justice, et singulièrement le Parquet, avaient accepté d'être inféodés au pouvoir. Mais la politisation du parquet ne s'est pas limitée aux réquisitions extrêmement sévères qui ont visé les Gilets Jaunes depuis plusieurs semaines (le contrôle judiciaire du journaliste Gaspard Glanz ayant d'ailleurs été levé pour un excès de sévérité).

Le réquisitoire contre Bernard Tapie, demandant cinq ans de réclusion pour une affaire extrêmement discutable et discutée montre que, dans l'esprit des procureurs soumis au pouvoir, le doute ne doit plus profiter aux accusés.

Le siège et ses méthodes expéditives

Un incident gravissime est survenu cette semaine au tribunal de grande instance de Paris, qui illustre la dérive autoritaire du siège. Une magistrate a demandé l'expulsion par la force d'une avocate dans l'exercice de ses fonctions. Cette décision hallucinante montre bien que, en démocratie, l'équilibre des pouvoirs n'est jamais gagné d'avance.

Conscient qu'il s'agissait là d'une dangereuse boulette, le président du tribunal a fait une mise au point énergique:

« En aucun cas, il ne peut être recouru au concours des forces de l'ordre, à l'égard d'un avocat, dans

l'exercice de ses fonctions »: le président du TGI de Paris a adressé jeudi un sévère rappel à l'ordre après l'expulsion d'une avocate d'une audience.

Néanmoins, le mal est fait. Preuve est donnée que des magistrats du siège peuvent décider de fouler aux pieds les droits de la défense.

La liberté de la presse dans tous ses émois

Mais la palme de la dérive autoritaire sous Emmanuel Macron revient à nos services de la sécurité intérieure, qui ont manifestement décidé de trucider la liberté de la presse.

Nous avons récemment rapporté le cas de ces journalistes convoqués pour confier à nos grandes moustaches le nom des sources qui les renseignaient sur les ventes d'armes à l'Arabie Saoudite. Ce que nous pensions alors être une exception est en réalité une pratique bien ancrée: les journalistes trop curieux font désormais l'objet d'intimidations ouvertes de la part de la police.

Ainsi, coup sur coup, on a appris qu'une journaliste du Quotidien avait été interrogée, après avoir déplu à la ministre des Armées, par la même DCRI, puis qu'Ariane Chemin elle-même, journaliste d'investigation au Monde, faisait l'objet d'une même procédure pour ses écrits sur l'affaire Benalla.

On s'amusera de l'opposition binaire, cultivée par Emmanuel Macron, entre la démocratie du progrès et la barbarie du nationalisme. Il n'empêche que sa démocratie à lui traite bien mal la liberté de la presse et le secret des sources, mais aussi la séparation des pouvoirs.

Tout cela commence à faire vraiment beaucoup.

Article écrit par Eric Verhaeghe sur son blog